

27 FÉVRIER 2019: LES DISCUSSIONS SUR LES MESURES SENIORS REPRENENT ENFIN !

Mardi 5 mars 2019

Comme prévu dans l'accord QVT de 2017, l'employeur avait programmé fin 2018 au calendrier social, une réunion le mercredi 27 février 2019 sur le thème des séniors.

Dès l'ouverture de cette réunion, Jean-Yves Cribier DGA-RH a indiqué, que dans l'environnement actuel, il avait des contraintes très fortes : pas de coût supplémentaire (Financiers et humains) et pas de mesure qui allongerait la durée des carrières.

Autant dire que cela limite fortement, pour ne pas dire extrêmement fortement les solutions possibles pour constituer un accord. Il faut aussi préciser que l'employeur quant à lui n'a fait aucune proposition pour cette séance.

Il a ensuite invité les organisations syndicales à faire part de leurs propositions.



Afin d'agir sur la fatigabilité, l'usure au travail et l'impact que les trajets domicile travail peuvent avoir sur notre santé, la CFE-CGC Métiers de l'Emploi a proposé que les séniors puissent travailler 4 jours par semaine selon 2 modalités :

A partir de 60 ans :

- **Option 1 : Travailler 32h / 4 jours (8h) sans perte de salaire, maintien des congés et des RTT.** Grâce au cumul de l'heure journalière des séniors et une bonification hebdomadaire de 1h30 de l'employeur
- **Option 2 (proposition complémentaire de la CFE-CGC) : Travailler 30h / 4 jours (7h30) sans perte de salaire, maintien des congés.** Grâce au cumul de l'heure journalière des séniors, des RTT et une bonification hebdomadaire de 1h30 de l'employeur



En clair :

Il est très facile de comprendre qu'avec les contraintes annoncées dès le départ par la direction, que la grande majorité des demandes des organisations syndicales risquent de passer à la trappe. Il reste dans l'ensemble des demandes des petites mesures à coût zéro pour l'employeur, mais qui ne sont pas nécessairement faciles à mettre en œuvre car pouvant se heurter à une réglementation qui ne le permet pas.

L'employeur a donc collecté les demandes, les étudiera et reviendra vers les organisations syndicales courant juillet pour une prochaine réunion. Son seul engagement à ce stade est de regarder et d'étudier les demandes... mais toujours en rappelant ses contraintes !

Colère froide

Il est difficile pour la CFE-CGC Métiers de l'Emploi de cacher sa colère, et pas contre la direction mais contre le fait que les 2 demandes rappelées ci-dessus étaient à l'époque intégrées dans le projet d'accord QVT. C'est à la demande d'une organisation syndicale, la CFDT, qui ne voulait pas entendre parler d'autre proposition que la sienne, que la direction a retiré cette partie et s'est engagée à ouvrir plus tard une réunion... tout en disant clairement que ce qu'elle était en capacité de proposer aujourd'hui n'avait aucune garantie de pouvoir revenir au cours de cette négociation spécifique !

2



Nous n'oublions pas pourquoi nous en sommes là aujourd'hui, c'est-à-dire rien pour les seniors 2 ans après la signature de l'accord QVT, et qui en porte la responsabilité.

La tendance n'étant pas actuellement à créer de nouvelles dépenses, nous ne pouvons que constater que les mesures de l'époque sont tout simplement passées sous le nez de nos collègues.

Nous espérons qu'il sortira quelque chose de positif de cette reprise des discussions et ne pas revivre les moments sordides de 2017.

La suite peut-être en juillet 2019 !